

HELGA PEDER SEN



SON HISTOIRE :
LA PREMIÈRE FEMME
JUGE À LA COUR
EUROPÉENNE DES
DROITS DE L'HOMME

1911

1980



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

24 Juin 1911

Naissance près de Korsør Nor, Danemark

1936

Maîtrise de droit de l'Université de Copenhague

1936

Entrée au ministère de la Justice, diverses fonctions occupées

1946-1947

Études supérieures à l'Université de Columbia à New York, avec le financement de l'American Association of University Women

1947-1948

Juge à la Haute Cour du Danemark oriental

1948-1956

Juge au tribunal de district de Copenhague (à l'exclusion des périodes passées à la tête du ministère de la Justice)

1949-1950

Présidente du Conseil national des femmes danoises

1949-1974

Déléguée à la Conférence générale de l'UNESCO, puis présidente de la délégation danoise

1950-1953

Ministre de la Justice

1950

Participation à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies

1951

Membre de la Commission constitutionnelle danoise

1951

Commandeur de l'Ordre du Dannebrog, première femme à recevoir ce grade

1953-1964

Membre du Parlement danois, le Folketinget, porte-parole de son parti pour les questions juridiques

1956-1964

Juge à la Haute Cour du Danemark oriental

1963-1972

Membre de la Commission sur le droit d'auteur

1964

Juge à la Cour suprême du Danemark, deuxième femme à occuper ce poste

1964-1973

Présidente du Conseil des représentants de la Fondation nationale danoise des arts

1970

Élection à la Commission de conciliation et de bons offices créée par l'UNESCO en vertu de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement

1971-1980

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme, première femme à occuper ce poste



1972-1980

Présidente du Conseil
danois de la presse

1974-1980

Présidente de la
Fondation pour
les arbres et
l'environnement

1975

Publication du livre *Le
Danemark a-t-il sauvé
Céline* en danois et
en français

1976

Promotion au grade
de Commandeur
de l'Ordre de
Dannebrog, 1er degré

1976

Médaille d'or de
l'Association pour la
paix mondiale par le
droit

27 Janvier 1980

Décès près de Korsør
Nor, Danemark



Groupe de juges, 1975



Helga Pedersen à la tribune lors d'une réunion annuelle à Flensburg en 1956

Photographe inconnu / Archives de la Bibliothèque centrale danoise pour le Schleswig du Sud

UNE ARCHITECTE
DE **LA LOI**,
UNE GARDIENNE
DE **LA LOI**,
UNE INTERPRÈTE
DE **LA LOI**

|| J'ai été ministre de la Justice pendant trois ans – celle qu'on appelle gardienne de la loi, mais qui est aussi architecte de la loi. Et je suis juge à la Cour suprême du Danemark depuis 1964, après avoir siégé à trois reprises dans des juridictions inférieures – on pourrait donc dire à cet égard que je suis une interprète de la loi. ||

Extrait d'une interview de la juge Helga Pedersen pour la revue
Impact of Science on Society (Vol. XXI, no 3, juillet-septembre 1971)



HELGA PEDERSEN 1971 1980

LA PREMIÈRE FEMME JUGE À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

En 1971, après une brillante carrière judiciaire, Helga Pedersen est devenue la première femme juge à siéger à la Cour européenne des droits de l'homme, douze ans après sa création. Elle est restée juge à la Cour jusqu'à son décès en 1980.

Au cours de son mandat, elle a siégé au sein de plusieurs formations de Grande Chambre à l'origine d'arrêts de principe, parmi lesquels :

- *Golder c. Royaume-Uni* (1975)
- *Engel et autres c. Pays-Bas* (1976)
- *Handyside c. Royaume-Uni* (1976)
- *Irlande c. Royaume-Uni* (1978)
- *Tyrer c. Royaume-Uni* (1978)
- *Marckx c. Belgique* (1979)

Elle a également présidé la formation de chambre à l'origine de l'arrêt de principe *Winterwerp c. Pays Bas* (1979), qui portait sur les questions de détention arbitraire dans les hôpitaux psychiatriques et qui a conduit à des réformes juridiques en vertu desquelles les patients visés par un internement d'office en hôpital psychiatrique se sont vus accorder le droit d'être entendus par le tribunal statuant sur leur détention.

|| GRÂCE À SA LONGUE EXPÉRIENCE EN TANT QUE MAGISTRATE, À LA CHALEUR ET À LA FORCE DE SA PERSONNALITÉ, À L'ATTENTION QU'ELLE PORTAIT AUX RÉALITÉS HUMAINES, À SON CARACTÈRE EXTRAVERTI ET À SON BON SENS INFINI, ELLE A APPORTÉ UNE CONTRIBUTION VITALE AUX TRAVAUX DE LA COUR. LA COUR EST FIÈRE D'AVOIR COMPTÉ PARMI SES MEMBRES HELGA PEDERSEN, DONT ELLE GARDERA TOUJOURS LE SOUVENIR AVEC RESPECT ET ÉMOTION. ||

Gérard J. Wiarda, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, annonçant le décès de Helga Pedersen. Extrait du livre *Hele verden til spillerum : En bog om Helga Pedersen* (« Le monde entier comme terrain de jeu – un livre sur Helga Pedersen »), Gyldendal, p. 139

HELGA PEDERSEN

MINISTRE DE LA JUSTICE : ABOLITIONNISTE DE LA PEINE CAPITALE

Le 30 octobre 1950, Helga Pedersen est devenue ministre de la Justice du Danemark au sein du gouvernement de coalition dirigé par le Premier ministre Erik Eriksen, alors qu'elle n'avait à l'époque aucune affiliation politique. Fervente opposante à la peine de mort, elle avait réclamé, avant d'accepter cette nomination, le droit de recommander la clémence dans toute affaire future impliquant la peine capitale.

Durant son mandat de ministre de la Justice, aucune nouvelle condamnation à mort n'a été prononcée et aucune n'a été exécutée. En tant que ministre de la Justice, elle a abrogé les règles en vertu desquelles les condamnations pénales s'accompagnaient automatiquement de peines accessoires entraînant la perte de droits civils.

|| C'EST AINSI QU'ELLE ÉTAIT. UNE FEMME DE LA TERRE PRAGMATIQUE, SOLIDEMENT ENRACINÉE DANS LE CONCRET. ET DANS LE MÊME TEMPS, UNE MINISTRE DE LA JUSTICE COMPÉTENTE, QUI CONNAISSAIT PARFAITEMENT SA PROFESSION – ET PLUS ENCORE. ||



Professeur W.E. v. Eyben, citation tirée du livre *Hele verden til spillerum : En bog om Helga Pedersen* (« Le monde entier comme terrain de jeu – un livre sur Helga Pedersen »), Gyldendal, p. 36.



HELGA PEDERSEN

UNE VOIX POUR LES DROITS DES FEMMES

Helga Pedersen s'est profondément impliquée en faveur de la promotion de l'égalité juridique entre les femmes et les hommes et des droits des femmes.

Lorsqu'elle était ministre de la Justice, elle s'est employée à promouvoir cette égalité en réformant la pratique administrative afin que les femmes puissent être nommées à des ordres, plutôt que de simplement recevoir des médailles. En 1951, Helga Pedersen est devenue la première femme à être nommée Commandeur de l'Ordre du Dannebrog. Elle a également été membre de la Commission constitutionnelle de 1951. En cette qualité, elle a défendu le droit inconditionnel des femmes de succéder au trône. La Constitution de 1953 n'a finalement introduit que la succession conditionnelle pour les femmes, donnant la priorité aux héritiers de sexe masculin.

|| CE PETIT APERÇU DE LA VIE QUOTIDIENNE DE LA COUR ME SEMBLE SI CARACTÉRISTIQUE D'HELGA - AU CENTRE DU CERCLE, FESTIVE ET RAYONNANTE, TOUJOURS DE BONNE HUMEUR, IMPOSSIBLE À NÉGLIGER OU IGNORER. ||

Mogens Hvidt, citation tirée du livre *Hele verden til spillerum : En bog om Helga Pedersen* (« Le monde entier comme terrain de jeu - un livre sur Helga Pedersen »), Gyldendal, p. 9.

Elle a également été présidente du Conseil national des femmes danoises, a participé aux travaux de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et a été déléguée à la Conférence générale de l'UNESCO, avant de devenir présidente de la délégation danoise en 1962. Aux côtés de neuf consultantes, elle a contribué à un rapport, pour le Directeur général de l'UNESCO, sur la promotion de la femme par l'accès à l'éducation, la science et la culture pour la période 1967-1976, rapport qui présente l'égalité complète entre les femmes et les hommes - en droit comme en pratique - comme une condition préalable au développement.

